

Donnerstag, 8. April 2021, von Franck Buchy

REGIONALSPRACHEN

Breiter Konsens für das neue Gesetz im Elsass

Das Parlament hat vergangenen Donnerstag einen Gesetzesvorschlag gebilligt, der Immersionsunterricht für Regionalsprachen einführt sowie eine Pauschalvergütung für Privatschulen, die diesen Sprachunterricht anbieten. Dreizehn der fünfzehn elsässischen Abgeordneten stimmten dafür. Eine Seltenheit.

Elsässisch-Stunde an einer ABCM-Schule.



Foto: L'Alsace/Darek SZUSTER

Ein Sieg auf ganzer Linie. Die 13 am Donnerstag in der Nationalversammlung anwesenden elsässischen Deputés aller politischen Lager stimmten für den Gesetzestext zum Schutz der Regionalsprachen und ihrer Förderung. Das ist außergewöhnlich und stand nicht von vornherein fest. «Les Republicains» und ein Teil der MoDem- und Agir-Volksvertreter unterstützten eine Billigung des Textes, wie er aus dem Senat kam,

gegen die Mehrheit der Regierung, die das Gesetz in der Kommission ausgehebelt hatte. Aber persönliche Befindlichkeiten hatten Vorrang vor politischen Erwägungen und so wurde das Gesetz definitiv mit 247 Ja-Stimmen zu 76 Gegenstimmen angenommen.

Die republikanischen Abgeordneten aus dem Elsass waren in großer Zahl anwesend, sowohl um sich für die Zweisprachigkeit einzusetzen, als auch um die Prüfung des Gesetzentwurfs zur Sterbebegleitung zu verzögern. Sie forderten ihre Kollegen auf, für den gleichen Text wie der Senat zu stimmen, um das Regionalsprachen-Gesetz schnell umzusetzen und nicht «auf den Sankt-Nimmerleins-Tag zu verschieben», so Frederic Reiss. Sie verteidigten die Beibehaltung des Immersionsunterrichts für Regionalsprachen innerhalb des nationalen Bildungswesens, den die Regierung zurückziehen wollte, ebenso den ergänzenden Absatz einer Schulgeld-pauschale, die von den Gemeinden an private Schulen gezahlt werden soll, die diesen Unterricht anbieten - ein Artikel, der vom Kulturausschuss der Nationalversammlung gestrichen worden war.

«Immersioner Unterricht ist kein Hindernis für das Erlernen der französischen Sprache», betonte Frederic Reiss, Abgeordneter aus Wissembourg, der selbst erst bei der Einschulung französisch lernte. Bildungsminister Jean-Michel Blanquer ist da anderer Meinung, und beleidigte einen Teil der Kammer, weil er diese Form des Unterrichts als aufkeimenden Separatismus betrachtet. «Ich bin nicht für ein separatistisches Frankreich, sondern für ein Frankreich, das in seiner Vielfalt reich und stark ist», protestierte Yves Hemedinger lautstark: «Die Regionen wurden uns genommen, behalten wir unsere Sprachen!»

Die sechs LR-Abgeordneten stimmten für den Gesetzestext des Bretonen Paul Molac, ebenso die LaRem-Abgeordneten Bruno Studer und Vincent Thiebaut sowie jene der Parteien, die hinter der Regierungsmehrheit stehen: Bruno Fuchs und Sylvain Wasserman (MoDem), Olivier Becht und Antoine Herth (Agir). Martine Wonner (Liberte et Territoires) stimmte ebenfalls für das Gesetz. Thierry Michels (LaRem) und Jean-Luc Reitzer (LR) waren abwesend.

Für Laurence Muller-Bronn ist die Billigung des Molac-Gesetzes «ein unerhoffter Schritt nach vorn für die Vereinigungen, die sich im Elsass und anderswo für die Regionalsprachen einsetzen». Die unterelsässische LR-Senatorin hatte sich gegen die Regierungslinie für einen Artikel zugunsten des Immersionsunterrichts eingesetzt. Die LR-Abgeordneten Jacques Gattin, Yves Hemedinger, Patrick Hetzei, Philippe Meyer, Frederic Reiss und Raphael Schellenberger betonten die starke Mobilisierung zugunsten des Gesetzes. Olivier Becht (Agir) sieht das Gesetz auch als «eine zusätzliche Garantie nach den neuen Kompetenzen der Europäischen Gebietskörperschaft Elsass CEA». «Nachdem wir mit der Abschaffung der Region Elsass im Jahr 2015 einen Teil unserer Identität verloren haben, war es nun unumgänglich, für den Erhalt und die Stärkung der elsässischen Sprache zu kämpfen», betonte der MoDEM-Abgeordnete Bruno Fuchs.

Die Regionalsprachen beinhalten eben auch das politische Vokabular, insbesondere im Vorfeld von Wahlen.

Jeudi, le 8 avril 2021, par Franck Buchy

Parlement

La loi sur les langues régionales fait l'unanimité en Alsace

Le Parlement a adopté ce jeudi une proposition de loi qui instaure un enseignement immersif des langues régionales et crée un forfait scolaire pour les écoles privées disposant d'un tel enseignement. Treize des 15 députés alsaciens ont voté pour. Une rareté.



Les députés (Les Républicains) Philippe Meyer, Frédéric Reiss et Raphaël Schellenberger. Capture d'écran Assemblée nationale.

Le grand chelem. Les 13 députés alsaciens présents ce jeudi à l'Assemblée, toutes tendances politiques confondues, ont voté la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. C'est exceptionnel et ce n'était pas acquis. Les Républicains et une partie du MoDem et d'Agir soutenaient un vote conforme au texte issu du Sénat, contre l'avis du gouvernement et de la majorité présidentielle qui avaient rabeté le texte en commission. Mais les sensibilités personnelles ont pris le pas sur les considérations politiques et le texte a été adopté définitivement par 247 voix pour et 76 contre.

Présents en nombre, à la fois pour porter la voix du bilinguisme rhénan et retarder l'examen de la proposition de loi sur la fin de vie, les députés Les Républicains alsaciens ont exhorté leurs collègues à voter le même texte que le Sénat pour une mise

en œuvre rapide de la loi, plutôt que la « renvoyer aux calendes grecques », selon Frédéric Reiss.

« On nous a enlevé nos régions, gardons nos langues »

Ils ont tour à tour défendu le maintien de l'enseignement immersif des langues régionales au sein de l'Éducation nationale, que le gouvernement voulait retirer, et l'ajout du forfait scolaire versé par les communes aux écoles privées disposant d'un tel enseignement, disposition qui avait été retirée par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

« L'enseignement immersif n'est pas un obstacle pour l'apprentissage du français », a répété le député de Wissembourg, Frédéric Reiss, qui a découvert la langue de Molière au CP. Le ministre Jean-Michel Blanquer n'est pas convaincu, froissant une partie de l'hémicycle en voyant dans cette forme d'enseignement une graine du séparatisme. « Je ne suis pas pour une France séparatiste mais pour une France riche et forte de ses diversités », a tempêté Yves Hemedinger avant de lancer : « On nous a enlevé nos régions, gardons nos langues ».

Les six députés LR ont voté la proposition de loi du Breton Paul Molac, ainsi que les députés de La République en marche Bruno Studer et Vincent Thiébaud, et ceux des partis associés à la majorité présidentielle : Bruno Fuchs et Sylvain Waserman (MoDem), Olivier Becht et Antoine Herth (Agir). Martine Wonner (Liberté et Territoires) a également voté pour le texte. Thierry Michels (LaREM) et Jean-Luc Reitzer (LR) étaient absents.

Une question de constitutionnalité

Si Bruno Studer a approuvé la loi, c'est parce qu'elle contient davantage de dispositions auxquelles il est favorable que l'inverse. Il a défendu l'enseignement immersif facultatif dans l'Éducation nationale mais s'est opposé au forfait scolaire imposé aux maires. Le président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale s'interroge d'ailleurs sur la constitutionnalité de cette disposition consistant à contraindre une commune à payer un enseignement facultatif.

Bruno Studer ne sous-estime toutefois pas la portée symbolique de cette première loi consacrée aux langues régionales au sein même de l'Éducation nationale. Mais il sait aussi très bien que la loi ne fait pas tout et que le développement des langues régionales dépend de la mobilisation des associations, des parents et des élus.

« Un pas en avant inespéré pour les associations »

Pour Laurence Muller-Bronn, l'adoption de la loi Molac est « un pas en avant inespéré pour les associations qui défendent les langues régionales en Alsace et ailleurs ». La sénatrice (LR) du Bas-Rhin s'était battue pour faire adopter, contre l'avis du gouvernement, un article en faveur de l'enseignement en immersion. Ce jeudi soir, elle était « particulièrement heureuse d'avoir donné à cet enseignement toute la place qu'il mérite ».

« Malgré la volonté du gouvernement de réduire la portée de ce texte, celui-ci a été placé en minorité grâce notamment à une importante mobilisation des députés Les

Républicains dans l'hémicycle », relèvent les députés de la droite alsacienne Jacques Cattin, Yves Hemedinger, Patrick Hetzel, Philippe Meyer, Frédéric Reiss et Raphaël Schellenberger.

Pour Olivier Becht, président du groupe Agir, cette loi présente aussi « une garantie supplémentaire après les compétences nouvelles de la Collectivité européenne d'Alsace ». « Après avoir perdu une part de notre identité avec la disparition de la région Alsace en 2015, il a été primordial de se battre pour sauvegarder, et à présent pour renforcer la langue alsacienne », estime le député Bruno Fuchs (MoDem).

Les langues régionales comprennent aussi le langage politique, surtout en période préélectorale.

Une loi « historique » mais pas révolutionnaire dans la pratique

Tous les promoteurs du bilinguisme se réjouissent de l'adoption de la loi Molac. « Techniquement et objectivement, c'est un vote historique », note Claude Froehlicher, le président d'Eltern Alsace, qui voit dans ce texte « une avancée réelle pour les associations ». Jean-Marie Woehrling, président de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle, se dit « soulagé » qu'elle n'ait pas été reléguée, tout en reconnaissant qu'il s'agit de la première loi sur les langues régionales votée depuis 70 ans.

Mais la loi ne fait pas tout. « C'est maintenant à nous de faire un travail de terrain », remarque Claude Froehlicher. « Mais si nous parvenons à bâtir des projets, on ne pourra plus nous opposer la loi ».

L'enseignement immersif est déjà pratiqué par des écoles associatives, comme ABCM Zweisprachigkeit, souligne Jean-Marie Woehrling, le développement de ces classes immersives étant désormais légalisé dans l'Éducation nationale. « Le principal changement réside dans le fait qu'on ne peut plus opposer une prétendue illégalité et anti-constitutionnalité à ces classes immersives », dit-il. Les contrats entre les associations et l'Éducation nationale s'en trouvent consolidés. Pour le président de l'Institut du droit local, « il s'agit davantage de confirmations et d'encouragements que de changements considérables ».

Personne ne sait pour l'instant comment les dispositions de la loi Molac vont se traduire dans l'Éducation nationale, notamment en Alsace-Moselle où trois heures d'enseignement de l'allemand sont déjà dispensées dans le cadre scolaire. L'adoption de la loi sur les langues régionales n'est que le début d'un long cheminement dont la concrétisation dépendra autant de la bonne volonté de l'Éducation nationale que de l'engagement des parents d'élèves et des collectivités locales.